



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE ST-PAMPHILE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le/la soussigné(e) directrice générale de la susdite municipalité;

QUE lors de la séance régulière devant se tenir le lundi 6 mai 2019 à 20 heures à la salle du conseil, au 3 route Elgin sud, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### NATURE ET EFFETS

La dérogation consiste à permettre un nouvel îlot de station d'essence avec une nouvelle marquise avec une marge de recul avant de 5,04 Mètres au lieu de la marge réglementaire de recul avant de la zone 2MI qui est de 8 mètres (chap.13, art.13,2) et la marge de recul latérale nord-ouest de 8.28 mètres au lieu de 10 mètres.

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

No. civique: 550, Principale

No. lot: 5 867 738

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Alexandra Dupont  
Directrice générale